

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14.02.2020	11h50		DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol	Lié à :(obligatoire) ad 19.200
--------------------------------	-----------------------------------

Titre : Amendement au postulat du groupe libéral-radical 19.200, du 4 novembre 2019, Pour des compétences en langues adéquates à l'entrée de la HEP

Contenu :

Le texte du postulat est modifié comme suit :

Dans le but d'améliorer et de favoriser l'enseignement bilingue dans notre canton, le Conseil d'État est prié d'étudier les modalités d'amélioration de l'enseignement de la langue allemande de la haute école pédagogique (HEP) ou des écoles qui y conduisent. Actuellement, les exigences demandées aux étudiants, en allemand notamment, lors de leur admission à la HEP ne se situent pas au niveau requis pour enseigner en classes bilingues. La HEP étant une école professionnelle dans laquelle on apprend un métier, il convient dès lors de réfléchir à tous les moyens susceptibles d'amener un maximum de futurs enseignants à disposer des compétences linguistiques requises pour assurer l'enseignement des langues, en particulier dans les classes PRIMA, au vu de l'enthousiasme et des attentes que celles-ci ont suscitées.

Motivation (facultatif) :

Le constat posé par le groupe libéral-radical est réaliste; le succès des classes PRIMA là où elles existent et l'inégalité de traitement ressentie par les parents dont les enfants, n'ont pas l'occasion de fréquenter de telles classes nécessitent une stratégie au niveau cantonal. Le Conseil d'Etat a déjà pris un certain nombre de mesures intéressantes, mais le sujet du niveau d'allemand exigé tant à l'entrée qu'à la sortie de la HEP mérite d'être empoigné par la commission Éducation. Poser le problème de cette manière implique évidemment que la HEP ne peut ni ne doit être la seule école à être impliquée...

Il ne paraît en revanche pas tolérable que l'État, en tant que bénéficiaire ultime de l'opération, limite l'accès à la HEP en fonction des possibilités des étudiants d'effectuer des stages linguistiques avant même le début de leurs études.

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Patrick Herrmann

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :